

46èmes rencontres
Cherbourg-en-Cotentin
Groupe de travail des grandes villes
mercredi 13 septembre 2023

Participants :

Pauline DUBOIS, Anne CARASSUS, Pau - Didier GARNIER, Nantes - Carole VIDAL, Orléans - Marianne LE BLEVEC, Nanterre - Florence ADELIN, Marine HAUZAY, Christian BIGOT, Le Havre - Catherine ROULET, Annecy - Caroline MACIAG, Tours

Suite au départ de Karen BURBAN EVAIN, le groupe des grandes villes fera l'objet d'un trinôme d'animation en fonction des thématiques abordées et des sous-groupes à animer avec Catherine ROULET, Abdelkader LARBI (excusé ce jour) et Caroline MACIAG.

1/ La publication 2023 du groupe des grandes Villes

La production annuelle du groupe des grandes villes portera sur la thématique suivante :

Accompagner la transition écologique auprès des populations les plus vulnérables : quels enjeux, quelles pistes d'actions ?

Voici une proposition de plan détaillé :

« En France les 50 % les moins fortunés émettent cinq tonnes de CO2 par an. Les 10 % les plus fortunés sont à vingt-cinq tonnes » nous dit l'économiste Lucas Chancel, spécialiste des inégalités mondiales et enjeux sociaux liés à la transition écologique.

Ainsi, les publics les plus vulnérables sont aussi les plus sobres, leur empreinte carbone est inférieure à celle des classes moyennes et supérieures ; pour autant, ils sont les plus exposés aux crises et aux urgences, quelles qu'elles soient : feux de forêts, canicule, grand froid, intempéries, etc.

Par voie de conséquence, les CCAS sont en première ligne dans l'accompagnement des populations pendant ces événements extrêmes, ils occupent une place de plus en plus centrale dans les cellules de crise, plans communaux de sauvegarde, etc.

Comment peuvent-ils s'emparer de cette thématique et avec quels leviers ? Comment mieux articuler les politiques publiques afin de répondre aux enjeux de la transition écologique en accompagnant les populations vulnérables ?

1- Une surexposition des personnes en situation de précarité aux conséquences du dérèglement climatique

- a. **Précarité énergétique** (logements insalubres et énergivores : EHPAD, CHRS peu réhabilités, logement collectifs sociaux qui sont parfois des passoires énergétiques)
- b. **Exposition à la pollution** : quand la zone d'habitat est reléguée en périphérie, zone industrielle, quand les bidonvilles qui fleurissent exposent à la pollution (ce que dit la plateforme résorption ?)
- c. Des **freins financiers** pour accéder à cette transition écologique : produits alimentaires plus onéreux, propriétaires âgés qui se séparent de leur habitat car ne peuvent payer le coût de la réhabilitation du logement.
- d. Une **approche** parfois **culpabilisante** et **stigmatisante** pour les personnes aux revenus modestes (propriétaires de véhicules thermiques, chaudières au fioul...)

2- Quels leviers d'action pour corriger ces inégalités socio-écologiques ? Quels domaines d'intervention ?

- a. La **finalité du travail social** et de **l'accompagnement social** : l'accompagnement social a pour visée la lutte contre les inégalités et les discriminations tout en favorisant l'accès au droit. Il constitue par nature un levier de transition écologique : trouver avec les personnes des réponses aux problèmes de consommation d'énergie, de difficulté de mobilité et des solutions alternatives. A noter, un enjeu de formation des travailleurs sociaux pour identifier les bons leviers et marges de manœuvre : changement mode de chauffage, isolation logement, etc.
- b. **Observer et cartographier** : pour une connaissance plus fine et une action ciblée, territorialisée. Ex : Mulhouse – observatoire des zones à faible émission
- c. **Alimentation** : les leviers pour permettre le mieux manger (exemple ?)
- d. **Insertion emploi** : Ex : Annecy : créer un atelier chantier d'insertion maraichage : concilier le retour de la nature en ville et la réinsertion de publics très éloignés de l'emploi avec comme support une activité maraichère accessible à des hommes et à des femmes, avec une exploitation de la terre à visée quasi thérapeutique, accessible aux personnes ne parlant pas français. Prolongation de l'activité via la vente de paniers à une clientèle locale en favorisant les circuits courts et le lien social.
- e. **Réhabilitation logements** (Nanterre) : ANAH, SOLIHA en appui des propriétaires pour travaux de rénovation énergétique
- f. **Mobilité** : ex : centre social qui accompagne les publics à la pratique du vélo (aide à l'achat de vélo) / ex 2: « La Rochelle Avatar » = véhicule à base de matériaux recyclés < 1500 kg et < 10000 €

3- Comment (re)penser nos politiques publiques pour répondre aux enjeux de transition écologique et de lutte contre les inégalités sociales ?

- a. **Pour une Ville bienveillante à tous les âges** : Séniors / canicule (îlots de fraîcheur, cheminements adaptés) cf. congrès ANDASS
- b. **Construire une Ville inclusive** : la convention internationale des nations unies relative aux droits des personnes handicapées prévoit « d'intégrer la condition des personnes handicapées dans les stratégies de développement durable ». Toute action en faveur de l'inclusion peut être considérée comme une action de développement durable. Exemple annécien : FIFA et mise en lumière des Troubles du Neuro Développement
- c. **Repenser globalement l'aménagement de l'espace public**- Témoignage de Nadia SAHMI – architecte et sociologue (voir contribution Pau)
- d. **Le Pacte des Solidarités**, un levier en faveur de la transition écologique ?

e. Vers une mesure d'impact socio-écologique des politiques publiques ?

Sources documentaires à exploiter :

- Le congrès des transitions du CNFPT webinaire
- Intervention de Pauline à l'ANDASS aménagement urbain et DSU
- Production de Brest sur la transition écologique ?
- Le comité interministériel sur l'évaluation de la loi ELAN
- Une interview de Nadia SAMI sociologue – urbaniste
- Le pacte des solidarités soulève les enjeux de transition écologique

Calendrier pour la publication : le Haut-Commissariat au Plan en fera son sujet en avril.

L'idée serait plutôt de publier avant pour faire connaître l'approche de notre réseau sur cette thématique.

2/ Autres sujets d'actualité abordés par le groupe :

- **Point de situation des EHPAD et Résidences gérés par nos CCAS**

↳ En EHPAD : un cumul de difficultés rencontrées partout : déséquilibre financier, absentéisme ++ , Effet prix – prestataires blanchisserie/alimentation/chauffage

↳ En Résidences autonomie : taux d'occupation en berne, + public en évolution : troubles cognitifs et précarité sociale ++

Quelques CCAS qui gèrent des établissements :

Nantes : 480 places EHPAD

Pau : 120 places en EHPAD – 108 places en résidences RA (2 résidences autonomie) - réorganisation des postes, hébergement temporaire- un SAD

Le Havre : 250 places RA (4 résidences)

Pistes pour le Havre : mixer l'habitat : restituer au bailleur, en conservant un nb de places aux PA + services à développer selon le bâti

Orléans : résidences autonomie

Tours : 4 EHPAD (355 places) – 6 Résidences Autonomie

Nanterre : EHPAD plutôt associatifs ou hospitaliers – subvention d'équilibre pour le SAD géré par le CCAS – 3 résidences séniors non labellisée Résidence Autonomie – avec restauration. Plutôt orientation vers habitat inclusif (veille sociale + logement + espaces collectifs communs)

Devant les difficultés qui s'installent sur la durée, les CCAS et les Villes se posent la question de leur rôle dans la gestion des établissements pour personnes âgées, de la place des établissements publics dans l'offre d'hébergement, et de la soutenabilité de leur exploitation.

- **Domiciliation des personnes sans domicile stable**

Annecky : 2200 domiciliés – Soliguide via Solinum' pour les personnes en précarité : application / annuaire partagé entre tous les acteurs : associations locales, collectifs – RH : un mi-temps est mobilisé pour animer ce dispositif

Nantes : 10 000 domiciliés (contre 700 il y a 10 ans) – 350 000 euros sont mobilisés pour une prestation via la Poste

Tours : 850 domiciliés

Nanterre : convention de délégation de mission à une asso 880 domiciliés – qui tient un accueil de jour

- **Mutualisations et gouvernance : quelles organisations dans les grandes villes ?**

Annecey : La Ville a complètement « absorbé » le CCAS qui est intégré à l'organigramme

Nanterre : certains services « sociaux » gérés par la Ville, d'autres par le CCAS (Cité éducative réussite éducative)

Orléans : CCAS : aînés + social / handicap-santé : Ville

Le Havre et Tours : des services gérés par la Ville et d'autres par le CCAS

Nantes : la CRC a pointé la problématique des champs d'action Ville/ CCAS/ Métropole : conventions de mutualisation et de partenariat – soit CCAS, soit Métropole (avec une commission solidarité)

Les membres échangent autour des conseils d'administration : leur place, leur rôle stratégique, leur capacité à agir et agilité, comparativement aux conseils municipaux.

Les Villes confient parfois à leurs CCAS des missions en raison de leur réactivité, et capacité à expérimenter.

✓ **Proposition pour le groupe des grandes villes** : partager les conventions de mutualisation et de partenariat entre les membres du groupe / A venir : création d'un drive permettant le dépôt des documents et des comptes-rendus.

- **Développement de l'échelon intercommunal autour des questions sociales**

Nantes : 1% Métropolitain = 1% du budget métropolitain fléché sur collectivités ou assos. Co-financement pour les Villes 85/15 + Volet observation partagée entre communes de l'agglomération en lien avec le Pacte des Solidarités

Pau : observatoire à l'échelle de l'agglomération, avec partage vers les Villes

Nanterre : Nuit de la Solidarité – à l'échelle Métropolitaine

Lille : Métropole Européenne reprend progressivement des compétences sociales, via une Direction Emploi Insertion au sein du Développement Economique (projet TZCLD) + rénovation bâlimentaire en lien avec les PA.

✓ **Prochaine réunion** : en décembre - un doodle est adressé avec l'envoi du compte-rendu